

Quand il est encore abordé, le thème de la laïcité dérive très vite aujourd'hui vers les menaces que les musulmans feraient peser sur notre pays. La laïcité sert alors de prétexte pour réactiver les peurs et au-delà, à travers quelques acrobaties dialectiques, pour renforcer l'islamophobie. Dans cette perspective, des amalgames sont entretenus comme celui entre le port du voile dans l'espace institutionnel, à l'école par exemple, ou dans l'espace public. On discute pour déterminer si tel ou tel attribut vestimentaire présente un caractère provocateur ou s'il éveille une suspicion de prosélytisme, alors que les signes d'appartenance foisonnent dans l'espace public, le plus souvent en l'état d'épiphénomènes. En revanche, le mélange des genres que représente le port d'une robe par de nombreux dignitaires religieux est rarement relevé.

Dans ses principes tout au moins, la République laïque ne se prononce pas dans des domaines qui ne relèvent pas de sa compétence. Elle conserve toutefois des anachronismes que l'on peut aussi bien qualifier d'anomalies comme le Ministre des Cultes ou le statut particulier de l'Alsace- Moselle. La loi de 1905 qui avait pour objet la séparation des Eglises et de l'Etat ne prévoyait pas d'interdire toute expression des religions dans l'espace public. De telles interprétations ont confiné la laïcité dans son opposition originelle avec les religions ; elles l'ont amputée aussi d'une dimension essentielle. Cette confusion a sans doute préfiguré les dévoiements actuels.

René ROBERT